



# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

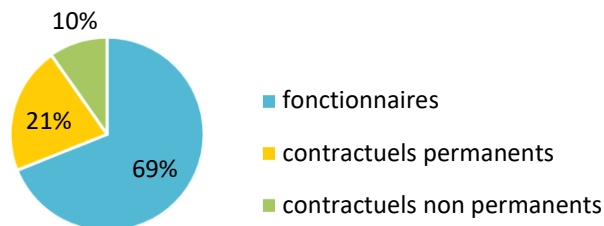


## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARANA GOLO

### Effectifs

➔ 103 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 71 fonctionnaires
- > 22 contractuels permanents
- > 10 contractuels non permanents



➔ 95 % des contractuels permanents en CDI

➔ 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

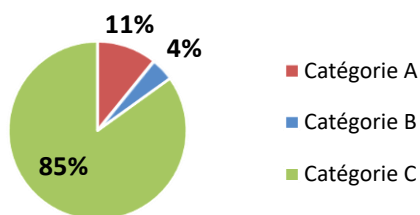
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 3 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

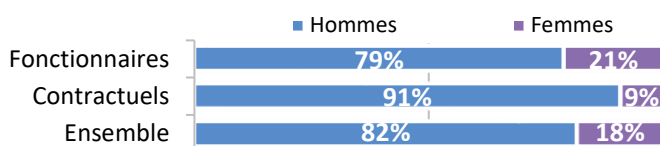
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	20%	5%	16%
Technique	79%	95%	83%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	1%		1%
Police			
Incendie			
Animation			
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

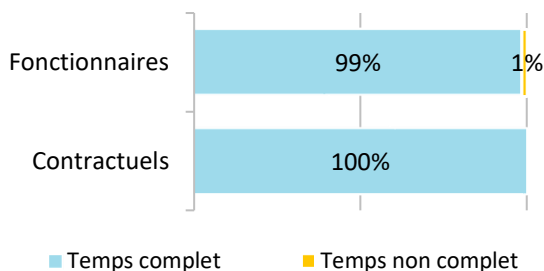


➔ Les principaux cadres d'emplois

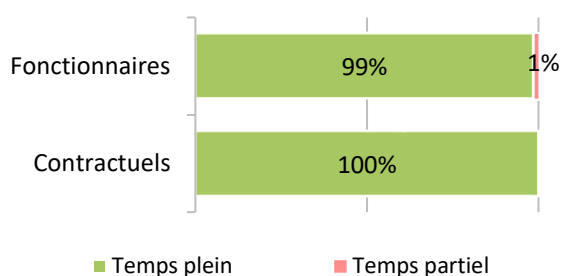
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	58%
Agents de maîtrise	15%
Adjointes administratifs	12%
Ingénieurs	8%
Attachés	3%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	1 fonctionnaire TNC	0 contractuels TNC
Technique	2%	0%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

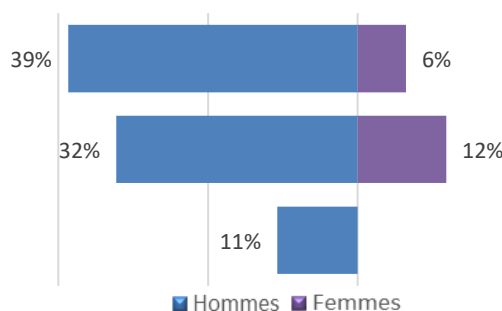
0% des hommes à temps partiel  
6% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	49,33	de 50 ans et +
Contractuels permanents	36,36	
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>46,26</b>	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanents		
Contractuels non permanents	35,00	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 104,08 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 68,32 fonctionnaires
- > 19,17 contractuels permanents
- > 16,59 contractuels non permanents

189 426 heures travaillées rémunérées en 2024

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	9,75 ETPR
Catégorie B	3,75 ETPR
Catégorie C	73,99 ETPR

## Positions particulières

> 5 agents en congés parental

- > 2 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 2 agents détachés au sein de la collectivité

## Mouvements

- ➔ En 2024, 11 arrivées d'agents permanents et 1 départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
83 agents	93 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↗	7,6%
Contractuels	↗	29,4%
<b>Ensemble</b>	<b>↗</b>	<b>12,0%</b>

- ➔ Principale cause de départ d'un agent permanent

Rupture conventionnelle	100%
-------------------------	------

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	45%
Recrutement direct	27%
Voie de concours, sélection professionnelle	9%
Voie de mutation	9%
Réintégration et retour	9%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

## Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 37 avancements d'échelon et 3 avancements de grade

## Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanction 1er groupe	0	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 31,47 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>16 812 574 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>5 290 185 €</b>	➔	<b>Soit 31,47 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	---------------------	------------------------------	--------------------	---	--

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>3 211 525 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>518 086 €</b>
Primes et indemnités versées :	686 807 €		
IFSE :	422 760 €		
CIA :	68 396 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	90 114 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	14 538 €		
SFT (titulaire uniquement) :	10 173 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	72 116 €		s		34 136 €	s
Technique	52 500 €	50 023 €	s	s	34 879 €	28 973 €
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale			s			
Police						
Incendie						
Animation						
<b>Toutes filières</b>	<b>62 735 €</b>	<b>50 023 €</b>	<b>47 369 €</b>	<b>s</b>	<b>34 763 €</b>	<b>28 874 €</b>

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 21,39 %

#### Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>24,99%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>6,93%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>21,39%</b>

➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

➔ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

➔ 4082,75 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

➔ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024

➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

### ➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	14 205 €	2 431 €	15%	s	s					5 327 €	470 €	8%
Catégorie B	s	s		s	s							
Catégorie C	5 126 €	886 €	15%	4 795 €	764 €	14%						

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

## Absences

➔ En moyenne, 43,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 15,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	8,99%	4,25%	7,87%	0,33%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	12,04%	4,25%	10,19%	0,33%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	12,40%	4,25%	10,47%	1,32%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 38,4 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## Accidents du travail

➔ 21 accidents du travail déclarés au total en 2024

- > 20,4 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 74 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
2 assistants de prévention désignés dans la collectivité

➔ **FORMATION**  
1262 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 7 233 €  
Coût par jour de formation : 6 €

➔ **DÉPENSES**  
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 15 856 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2020

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**12 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

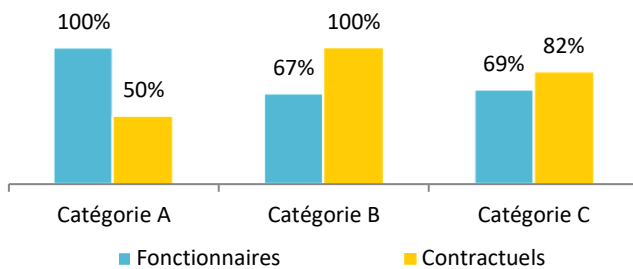
- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 100 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 3 804 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

## Formation

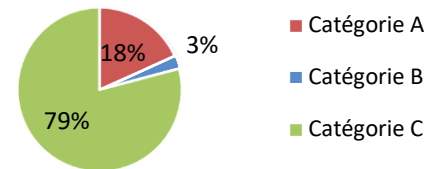
➔ En 2024, 73,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 388 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 65 460 € ont été consacrés à la formation en 2024

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> 4,2 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	36 %
Coût de la formation des apprentis	3 %
Frais de déplacement	12 %
Autres organismes	49 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	67%
Autres organismes	33%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	41 980 €	9 340 €
Montant moyen par bénéficiaire	488 €	195 €

## Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

➔ Comité Social Territorial

2 réunions en 2024 dans la collectivité

## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2025

Version 1